

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0023119

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12712 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DI BAJI

CAICA

Date de naissance :

NSR

Adresse :

Tél. 0661078530

Total des frais engagés : 830 Dhs

Cadre réservé au Médecin

BENLYAZID EL HASSANI Adil
Oto-Rhino-Laryngologie
Chirurgie Cancerologique de la Face et la cou
119, Bd Abdelmoumen, Casablanca
ICE : 00191833300002 HF: 14477065
INPE : 091169052

Date de consultation : 29/1/2024

Nom et prénom du malade : DI BAJI LADIA

Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Abcès de l'oreille

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

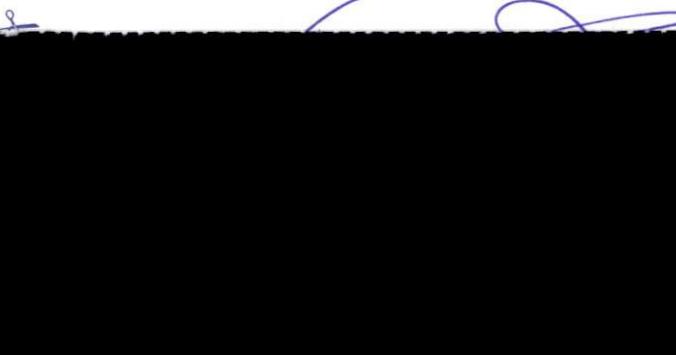
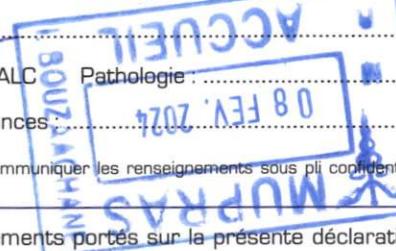
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08/02/24

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/01/2024	CS.	.	300,00	<p>Dr. BENLYAZID EL HASSAN Adil Oto-Rhino-Laryngologie Chirurgie Cancerologique de la Face et le cou 119, Bd Abdelmoumen, Casablanca ICE : 00191833300002 - IF: 14477065</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

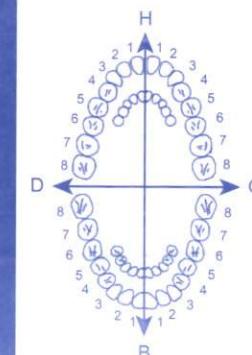
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553
	B

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Oto-Rhino-Laryngologie
- Chirurgie Cancérologique
- Chirurgie de la face et du cou
- Ancien chef de clinique (C.H.U de Tours-France)
- Ancien Praticien à l'Institut Claudius Regaud (Toulouse-France)

د. عادل بن اليزيد



اختصاصي في أمراض و جراحة
الأذن، الأنف والحنجرة
اختصاصي في جراحة السرطان
جراحة أعضاء الوجه والعنق
رئيس سابق في كلية الطب (بتور فرنسا)

Casablanca, le
29/01/2024

MME DIBAJI LAILA

Faire pratiquer une prise de sang
NFS-Plaquettes

Fer sérique - Ferritine



Dr. BENLYAZID EL HASSANI Adil
Oto-Rhino-Laryngologie
Chirurgie Cancerologique de la Face et le cou
119, Bd Abdelmoumen, Casablanca
ICE : 00191833300002 - IF: 14477065
IMPE : 091169052

الدكتورة الألوسي فاطمة الزهرة

Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux

D.U. de Médecine et biologie de la reproduction et AMP

D.U. de Biologie moléculaire en pratique médicale



093061984

FACTURE N° : 240100994

CASABLANCA le 31-01-2024

Mme DIBAJI Laila

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Prélèvement sanguin	E20	E
B115	Fer sérique	B60	B
B154	Ferritine	B250	B
B216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B

Total des B : 390

TOTAL DOSSIER : 530.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent trente dirham s.

Laboratoire d'Analyses Médicales
ACHIFA
 Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra
 Médecin Biologiste

INPE :



093061984

الدكتورة الألوسي فاطمة الزهرة

Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux

D.U. de Médecine et biologie de la reproduction et AMP

Date du dossier: 31-01-2024**Date du prélèvement :** 31-01-2024**Code patient :** 2102170025**Né(e) le :** 01-01-1976 (48 ans)**Mme DIBAJI Laila**

Dossier N° : 2401310085



Prescripteur : Dr. BENLYAZID ADIL

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE (Automate PENTRA XL 80)

Résultat en fonction du sexe et de l'âge du patient

GLOBULES ROUGES

24-11-2023

Hématies :	4.22	$10^6/\mu\text{L}$	(3.90–5.40)	4.26
Hémoglobine :	13.0	g/dL	(12.0–15.6)	13.6
Hématocrite :	39.5	%	(35.5–45.5)	40.3
VGM :	93.6	fL	(80.0–99.0)	94.6
TCMH :	30.9	pg	(27.0–33.5)	32.0
CCMH :	33.0	g/dL	(30.0–36.0)	33.8

GLOBULES BLANCS

Leucocytes :	7.72	$10^3/\mu\text{L}$	(3.90–10.20)	5.28
Polynucléaires Neutrophiles :	65.3	%		52.6
Soit:	5.04	$10^3/\mu\text{L}$	(1.50–7.70)	2.78
Polynucléaires Eosinophiles :	1.0	%		1.6
Soit:	0.08	$10^3/\mu\text{L}$	(0.02–0.50)	0.08
Polynucléaires Basophiles :	0.2	%		0.3
Soit:	0.02	$10^3/\mu\text{L}$	(<0.20)	0.02
Lymphocytes :	26.0	%		36.5
Soit:	2.01	$10^3/\mu\text{L}$	(1.00–4.00)	1.93
Monocytes :	7.5	%		9.0
Soit:	0.58	$10^3/\mu\text{L}$	(0.10–0.90)	0.48

PLAQUETTES :	254	$10^3/\mu\text{L}$	(150–370)	295
--------------	-----	--------------------	-----------	-----

Laboratoire d'Analyses Médicales
ACHIFA
 Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra
 Médecin Biologiste

الدكتورة الألوسي فاطمة الزهرة

Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra

Médecin Biologiste

INPE :



093061984

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca
 D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux
 D.U. de Médecine et biologie de la reproduction et AMP

2401310085 – Mme Laila DIBAJI

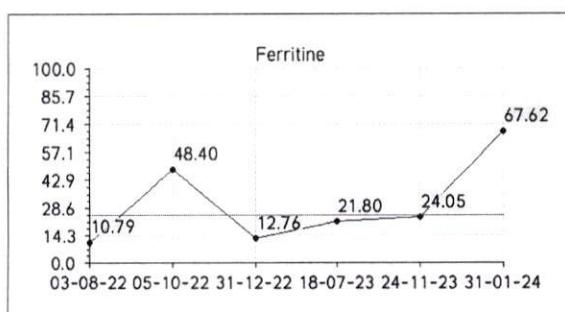
BIOCHIMIE SANGUINE

24-11-2023

Ferritine
 (Chimiluminescence)

67.62 ng/mL (25.00–280.00)

24.05



Bilan martial

24-11-2023

Fer sérique
 (Colorimétrique Ferene – KONELAB)

0.70 mg/L (0.50–1.70)
 12.5 µmol/L (9.0–30.4)

0.77

Laboratoire d'Analyses Médicales
ACHIFA
 Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra
 Médecin Biologiste